

Mme G. Capdeboscq
Associée-gérante de la SCI du Wern,
Présidente de l'Association de Défense du Marais du Launay.
<maraisdulaunay@gmail.com> , ou
<geraldiine.capdeboscq@orange.fr>
tél. 06 85 12 13 62

7mai 2026

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Je vous ai adressé, le 14 avril dernier, une demande de rejet des dispositions du PLUIH de Lannion-Trégor-Communauté (LTC), concernant le marais du Launay, en Penvénan et Trévou-Tréguignec. Elle est enregistrée sous le numéro 53.

L'association de défense du Marais du Launay souhaite que des mesures soient prises pour prévenir l'inondation du marais et pour maintenir la qualité remarquable du site, au moins en attendant que les deux communes et Lannion-Trégor-Communauté aient pu décider d'un commun accord quel avenir du marais et quels aménagements de ses abords elles souhaitent. Une inondation non préparée, qui concerne 55 ha d'un espace remarquable et classé Natura 2000 et 38 habitations, aurait des conséquences néfastes. Cette inondation non anticipée peut se produire à très court terme, du fait de la rupture probable du banc de galets qui protège le marais et du fait que le PLUIH prévoit seulement de « laisser faire la nature ».

Depuis, j'ai rencontré à Lannion, le 21 avril, un commissaire enquêteur qui m'a dit ne pas pouvoir prendre en compte cette demande parce qu'elle ne décrivait pas les parcelles concernées de façon suffisamment précise. Je vous prie donc de trouver ci jointe une nouvelle annexe apportant les précisions nécessaires.

L'association de défense du marais du Launay vous remercie vivement d'avance, monsieur le Président, de l'attention que vous porterez à sa demande.

PJ : annexe complémentaire.

Géraldine Capdeboscq

À monsieur le Président de la Commission d'Enquête
Lannion-Trégor Communauté
Service Planification stratégique
1 rue Monge – CS 10761
22307 Lannion